



Divorce après 28 ans de mariage

Par **Vavi**, le **23/10/2019** à **11:20**

Bonjour
Sans rentrer dans les détails.....
Mon mari me menace de divorcer alors qu'on est mariés depuis 28 ans sous le régime de la séparation de biens
Nous avons 3 enfants majeurs dont 2 étudiants qui vivent avec nous
Je n'ai pas de revenus n'ayant pas travaillé pour m'occuper du foyer
Par contre je dispose de ressources sur assurance vie (300 000€) suite à un héritage
La maison est à nos 2 noms bien que je n'ai pas participé à son paiement....
Quels sont mes droits ?
Peut-il me sortir de la maison ?
Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **23/10/2019** à **13:13**

bonjour,
dans le cadre du divorce, vous pourrez demander une prestation compensatoire qui a pour objet de compenser la disparité causée par le divorce dans vos conditions de vie après votre divorce.
comme vous n'avez pas travaillé pour élever vos enfants et que vous êtes mariés depuis 28 ans, la prestation compensatoire pourrait être importante.
comme la maison est en indivision entre vous et votre mari, il ne peut pas vous obliger à quitter la maison, vous avez autant de droits sur la maison que votre mari.
vous pouvez dès à présent consulter un avocat spécialisé qui vous aidera à préparer ce divorce.
salutations